

INITIATION À LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE : ASPECT LÉGAL ET COMPTABLE

EXERCICE COGNITIF N° 1 :

Répondez par vrai ou faux. Justifiez votre réponse

Propositions	Vrai	Faux	Justification
La durée d'un exercice comptable peut-être supérieure à douze mois.			
Les éléments de l'actif et du passif du bilan doivent faire l'objet d'un inventaire tous les trois ans.			
L'entreprise n'est pas obligée de constater un amortissement à la fin de chaque exercice.			
Le principe de prudence consiste à constater une perte probable, exclusivement, sur un élément d'actif.			

EXERCICE COGNITIF N° 2 :

Choisissez la bonne réponse :

Propositions	Les éléments de réponse
Le principe de continuité d'exploitation concerne :	<input type="checkbox"/> Les amortissements ; <input type="checkbox"/> Les provisions ; <input type="checkbox"/> La régularisation des charges ; <input type="checkbox"/> La régularisation des produits.
L'établissement des états de synthèse de l'exercice 2020, doit se faire au plus tard :	<input checked="" type="checkbox"/> Février 2021 ; <input checked="" type="checkbox"/> Mars 2021 ; <input type="checkbox"/> Avril 2021 ; <input type="checkbox"/> Mai 2021.
L'achat des fournitures non consommables (eau, électricité) est un élément de :	<input type="checkbox"/> Actif ; <input type="checkbox"/> Passif ; <input type="checkbox"/> Charges ; <input type="checkbox"/> Produits.

EXERCICE COGNITIF N° 3 :

Reliez chaque principe avec sa définition

Principe de spécialisation des exercices	Toutes les pertes probables sont calculées.
Principe de continuité d'exploitation	L'entreprise doit établir ses états de synthèse dans la perspective d'une poursuite normale de ses
Principe de prudence	Les charges et les produits doivent être rattachés à l'exercice qui les concerne effectivement